

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU JEUDI 05 JUILLET 2011**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, le 05 juillet deux mille onze, à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de Monsieur Guy COURSAN, Maire.

Date de convocation : 28 juin 2011

Date d'affichage : 28 juin 2011

**Présents:** MM et MMES Guy COURSAN, Annie MERVEILLEUX, Nathalie COPPOLANI, Eric VILLETTE, Jérôme GOYALLON, Olivier MOLANT, Marie-Pierre GUILLAS, Barbara de MONTBRON, Serge TORLINI, Karine SERGENT, Marie-Sophie BOTHOREL, Philippe MOUNIER,

**Absents excusés:** MMES Virginie COSSEVIN, Maylane BACCAM, Nezha ROUGIER, MM Dominique STANCHIERI, Guy PETITPIERRE,

**Pouvoirs :** M Jacques FLEURANT donne pouvoir à M Jérôme GOYALLON, M Pierre VENAYRE donne pouvoir à MME Marie-Pierre GUILLAS.

MME Marie-Pierre GUILLAS a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès verbal de la séance du 05 mai 2011 est approuvé à l'unanimité.

Il est alors procédé à l'ordre du jour.

## **1. PROJET ECOLE ELEMENTAIRE**

Annie MERVEILLEUX expose :

Suite à la réunion de la commission scolaire, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la demande de l'enseignant pour installer un vidéoprojecteur en hauteur dans la classe de CM2. Le coût de ce matériel, composé d'un support et de câbles s'élève à 500,00 euros.

La coopérative prend en charge 100,00 euros et la commission propose au Conseil Municipal de financer les 400,00 euros correspondant au solde de cette dépense.

**Vote à l'unanimité.**

## **2. HORAIRES PERISCOLAIRES**

Annie MERVEILLEUX expose :

Le 09 décembre 2010, le conseil Municipal a délibéré sur les tarifs de la cantine et de l'accueil périscolaire.

A ce jour, il est constaté une erreur informatique concernant les horaires de l'accueil périscolaire qu'il convient de rectifier.

### **A la place de**

ACCUEIL PERISCOLAIRE	16 h 30 à 17 h 00		16 h 30 à 17 h 30		16 h 30 à 18 h 45	
	Forfait goûter inclus		Forfait goûter inclus		Forfait goûter inclus	
Soir	Tarif actuel	+ 2 %	Tarif actuel	+ 2 %	Tarif actuel	+ 2 %
Quotient 1 - 2 - 3	1,62	<b>1,65</b>	2,63	<b>2,68</b>	3,13	<b>3,19</b>
Quotient 4- 5	1,82	<b>1,85</b>	2,83	<b>2,89</b>	3,33	<b>3,40</b>
Quotient 6	2,22	<b>2,27</b>	3,23	<b>3,29</b>	3,73	<b>3,80</b>

## Il faut lire

ACCUEIL PERISCOLAIRE	16 h 30 à 17 h 30		16 h 30 à 18 h 15		16 h 30 à 18 h 45	
	Forfait goûter inclus		Forfait goûter inclus		Forfait goûter inclus	
Soir	Tarif actuel	+ 2 %	Tarif actuel	+ 2 %	Tarif actuel	+ 2 %
Quotient 1 - 2 - 3	1,62	<b>1,65</b>	2,63	<b>2,68</b>	3,13	<b>3,19</b>
Quotient 4- 5	1,82	<b>1,85</b>	2,83	<b>2,89</b>	3,33	<b>3,40</b>
Quotient 6	2,22	<b>2,27</b>	3,23	<b>3,29</b>	3,73	<b>3,80</b>

Vote à l'unanimité.

### **3. DIAGNOSTIC ENFANCE JEUNESSE-RECRUTEMENT BUREAU D'ETUDE**

Nathalie COPPOLANI expose :

Dans le cadre de sa réflexion concernant la politique « Enfance Jeunesse » sur la Commune, par délibération en date du 28 septembre 2010, le Conseil Municipal a voté favorablement la mise en place de mesures transitoires.

Pour accompagner la collectivité dans sa réflexion et l'élaboration d'un projet qui traduit ses orientations politiques, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer une procédure permettant le recrutement d'un bureau d'étude qui sera chargé de réaliser un diagnostic selon le cahier des charges annexé.

Vote à l'unanimité.

### **4. MARCHE-SUBVENTIONS VOIRIE RUE DES PLUVIERS DORES-RUE DES AVOCETTES**

Eric VILLETTE expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la rue des Pluviers Dorés et explique que ces travaux qui auraient du débiter en 2010 permettent, aujourd'hui, d'y inclure l'aménagement de la rue des Avocettes.

Il s'agit d'un avis d'appel public à la concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) qui a été publié le 27 avril 2011.

Les caractéristiques essentielles de ce programme sont :

- Des travaux d'aménagement de voirie (trottoirs en béton désactivé),
- Création de parkings et plantations,
- Création de voies mixtes (vélos/ piétons).

A l'issue de cette consultation, 2 entreprises ont déposé une offre.

Lors de sa réunion en date du 23 juin 2011, la Commission d'Appel d'Offres a retenu l'entreprise EUROVIA, pour effectuer les travaux.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal**

- **De retenir l'entreprise Eurovia Agence de la Rochelle sise ZA de la Corne Neuve 17139 Dompierre-sur-Mer pour réaliser les travaux tels que définis par le marché, pour un montant total de 577 667.46 euros TTC en 3 tranches.**
- **D'autoriser le Maire à signer le marché de travaux avec cette entreprise.**

- **D'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès du Conseil Régional Poitou-Charentes et du Conseil Général de Charente Maritime.**

**Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif au chapitre 23 article 2315.**

**Vote à l'unanimité.**

## **5. MODIFICATION DU TEMPS HORAIRE D'UN AGENT**

Avec la création des nouveaux locaux de la cantine scolaire, un agent communal qui occupe des fonctions de cuisinière à raison de 24h00 hebdomadaires va être amené à effectuer des heures complémentaires évaluées à une heure par jour à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'employer cet agent à raison de 28h hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

L'agent concerné accepte cette proposition.

Les crédits sont prévus au budget 2011.

**Vote à l'unanimité.**

## **6. COLLECTE TEXTILES**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2011, dans le cadre du tri sélectif, la société SITA Environnement a repris le parc des conteneurs existants sur la Charente-Maritime et a délégué la collecte des textiles à la société « Sud Ouest Collecte Ecoval ».

Cette société déjà implantée sur de nombreuses communes de la CDA, nous propose l'installation de 2 box textiles qui peuvent recevoir les vêtements, le linge de maison et d'ameublement, les articles de maroquinerie, les jouets et les peluches qui seront ensuite triés et valorisés.

Le vidage des bacs est effectué à jour fixe au minimum une fois par semaine et jusqu'à quatre fois si nécessaire. Les bacs sont régulièrement entretenus et remplacés immédiatement en cas de panne ou de vandalisme et les abords sont systématiquement nettoyés.

Pour ce faire, le Conseil doit autoriser le Maire à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public, pour 3 ans, qui prévoit le versement à la commune d'une redevance annuelle de 12 euros par bac et de 10 euros par tonne de textile collectée à une association choisie par la commune. Compte tenu de sa vocation, le CCAS pourrait en devenir le bénéficiaire.

**Vote à l'unanimité.**

## **7. SDEER-CONVENTION MAINTENANCE FEU TRICOLORE**

La maintenance des feux tricolores de la Commune jusqu'ici assurée par la ville de la Rochelle peut être comprise dans le cadre de la compétence « maintenance de l'éclairage public » du SDEER.

Lors de sa réunion en date du 29 avril 2011, le Comité Syndical a, donc, décidé de proposer, aux communes qui le souhaitent, un service de maintenance des feux tricolores dans les conditions techniques et financières définies au règlement annexé.

Pour que la commune puisse bénéficier de ce nouveau service, opérationnel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à y adhérer et à signer le règlement de service.

**Vote à l'unanimité**

## **8. PLAN LOCAL URBANISME / PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est engagée dans une procédure de révision de son Plan d'Occupation des Sols pour le transformer en Plan Local Urbanisme. Au delà du POS, qui se limitait à une cartographie et un règlement, le PLU intègre le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui exprime la volonté et les orientations politiques des élus en matière d'urbanisme sur la Commune. Ce document est élaboré en tenant compte des orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) que l'on peut assimiler à un PLU à l'échelle de la CDA et du Plan Local Habitat (PLH), outil de programmation qui permet d'articuler les politiques d'aménagement urbain et d'habitat dans une vision globale de « politique de la ville » sur l'ensemble des communes de la CDA.

Dans la procédure de révision, ces axes seront ensuite déclinés dans un plan de zonage et un règlement par zone. Jusqu'au premier semestre 2012, ce document reste provisoire. Il est susceptible de modifications en fonction de l'évolution des travaux.

Le projet de PADD proposé retient 3 axes de réflexion qui s'attachent à retranscrire la volonté communale et les priorités d'action en matière d'accueil de population et de dynamisme communal pour les 10 ans à venir.

### **Axe 1 : Permettre un développement maîtrisé et partagé**

#### **A/ Un accueil raisonné de population**

- En articulation avec la politique communautaire et notamment le SCOT qui vient d'être approuvé,
- Un triple souci : consommation raisonnée d'espace, maîtrise du développement de la commune et de l'accueil de population (équipements, services...), préservation du cadre de vie.
  - Un rythme d'accueil souhaité de 25 à 30 nouveaux habitants par an, cela passe notamment par l'ouverture de nouvelles zones à urbaniser car peu de possibilités dans l'urbanisation existante.
  - Localisation préférentielle des zones d'extension en continuité du bourg ce qui veut dire : pas d'augmentation des hameaux, pas de nouvelle urbanisation le long des axes de circulation et préservation des coupures vertes et des espaces paysagers sensibles.
  - Une consommation d'espace limitée et répondant aux objectifs d'accueil de nouveaux habitants soit environ 8ha à l'échéance du PLU (dans les 10 ans).
  - Les secteurs en réflexion sont au nombre de 3 : Nord, Sud et Sud-Est
  - Les critères de choix : continuité de l'existant, amorces de voirie, optimisation des équipements et infrastructures, limitation du coût pour la collectivité, projet de taille moyenne pour permettre un traitement cohérent à l'échelle de chaque secteur...

#### **B/ Des objectifs de développements des services et activités sur la Commune**

- Au niveau communal : réflexion sur l'implantation éventuelle de nouveaux équipements.
- En termes d'enjeux communautaires : réflexion sur l'implantation d'une déchetterie sur le secteur du Pas des Eaux, développement du secteur de l'Aubépin en tant que zone de développement tertiaire d'intérêt communautaire à moyen terme à cheval avec Salles sur Mer.

## Axe 2 : Préserver l'identité locale et la qualité du cadre de vie

Le relief, les espaces ouverts et les coupures d'urbanisation, le marais et les coulées vertes (talweg de l'Otus et du canal de Vuhé) pénétrant en cœur de bourg pour l'un et venant inscrire l'urbanisation dans une limite naturelle au Sud pour l'autre sont des éléments structurants à l'échelle communale.

Les orientations retenues :

- Préservation des espaces agricoles,
- Préservation et valorisation du cadre naturel et patrimonial par :
  - Une réflexion sur le traitement des entrées de ville (notamment sensibilité de l'entrée sud),
  - La valorisation du patrimoine bâti,
  - La poursuite de la politique de plantation de haies le long des chemins ruraux en particulier sur la frange Sud-Est par rapport à l'inscription progressive de l'urbanisation / structuration dans le temps, d'une véritable coulée verte (fonctions de gestion hydraulique mais également possibilité d'y retrouver des jardins ouvriers par exemple...)
- Sur les lieux de vie au nombre de 3 (école/commerces, mairie/église, pôle sportif et de loisirs), la commune se caractérise pour leur morcellement et notamment la coupure que représente la RD939. Il s'agit de mieux les structurer et notamment d'amorcer une réflexion sur le cœur de bourg (secteur de la mairie) et d'assurer de meilleures connexions entre ces lieux par l'amélioration des liaisons pour les piétons et les cycles.
- En terme de déplacements, outre la poursuite de l'amélioration de la traverse avec le Conseil Général, l'objectif est également d'étudier la possibilité d'un parking de covoiturage articulé avec un arrêt de bus sur l'entrée Est du bourg.

## Axe 3 : Conforter et développer le pôle de loisirs

Un axe à part entière, avec une volonté forte de réfléchir sur ce secteur identifié au schéma d'aménagement touristique. Politique volontariste de la Commune de confortation et de valorisation du pôle.

Une étude spécifique avec un bureau spécialisé est en cours et permettra d'affiner la réflexion sur le secteur.

L'objectif principal étant de concilier le développement des activités en place et l'image verte et nature du pôle.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Permettre le développement des activités et notamment du golf,
- Développer l'offre en hébergements qu'il faudra bien dimensionner. L'objectif pour la Commune est de répondre à des besoins variés,
- Aménagement et structurer le pôle pour garantir une maîtrise des usages (piétons, vélos, chevaux, véhicules agricoles, voitures...) et de la fréquentation (organisation des circulations automobiles en particulier).

La prochaine étape nous permettra de zoomer jusqu'au niveau des parcelles. Tous les acteurs seront consultés et de nouvelles réunions publiques seront programmées pour permettre à tous les Jarnais de s'exprimer.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Nathalie COPPOLANI fait part au Conseil Municipal du mécontentement de certaines associations concernant l'utilisation de leur gratuité de salle entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars de chaque année et demande que la délibération prise en ce sens, le 14 mars 2011, soit modifiée.

Après débats, cette gratuité pourrait être utilisée en dehors de la période d'été. Cette utilisation sera réexaminée en réunion Maire Adjointes pour tenir compte du planning de réservation des salles à cette période et une solution sera proposée au prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Marie Pierre GUILLAS

Guy COURSAN